

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
N° 105/2026

Le Maire de la commune de STEINBACH,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 ;

VU le Code de la Route, notamment les articles R.411-8 ;

VU la demande formulée par l'**entreprise SAS BALKAN**, en date du 23 juillet 2026, sollicitant la prise d'un arrêté de police de la circulation au niveau du 1A rue du 152 Régiment d'Infanterie à Steinbach ;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser les travaux de branchement de gaz, il est nécessaire, pour des raisons de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement dans la portion de voie concernée ;

ARRÊTE :

Article 1 : à compter du lundi mercredi 26 août 2026 et jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 inclus, la société SAS BALKAN, 100 rue du Rail à LUTTERBACH (68460), est autorisée à opérer des restrictions de circulation sur la section courante, au niveau du 1A rue du 152 Régiment d'infanterie à Steinbach.

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone concernée seront soumis aux restrictions suivantes :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h ;
- Interdiction de dépasser ;
- Interdiction de stationner.

Article 3 :

La signalisation réglementaire, composée de panneaux et, le cas échéant, de dispositifs mobiles adaptés, ainsi que toute mesure de sécurité nécessaire, sera mise en place par l'entreprise SAS BALKAN, pendant la période concernée, en accord avec les services communaux.

Article 5 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et publié selon l'usage local. Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CERNAY
- La Brigade Verte de SOULTZ
- Le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de STEINBACH
- L'entreprise SAS BALKAN de LUTTERBACH
- Les archives de la mairie

Steinbach, le 23 juillet 2026

Le Maire,



Lionel KOENIG

